

Procédures d'orientation en classe de 3ème

Janvier 2022 – Juin 2022

Généralités

Votre enfant est actuellement en classe de 3^{ème} au collège RAVIER. Au cours de cette année charnière, entre décembre et juin, vous allez devoir choisir **une voie d'orientation** puis un lycée d'**affectation** pour la rentrée prochaine. Vos **choix définitifs** seront réalisés avant la **fin du mois de mai** (fin du 2nd semestre). Avant cela, nous vous demandons de formuler des **intentions** qui seront étudiées (pour avis) lors du conseil de classe du 1^{er} semestre (**fin janvier**).

Comment communiquer ses intentions et ses vœux

Vous devez exprimer vos Intentions et vœux définitifs sur une application en ligne mise à disposition par le ministère de l'éducation dont le lien est le suivant : <https://educonnect.education.gouv.fr>

Les accès aux télésecrets :

ETAPE 1

ÉduConnect
Un compte unique pour les services numériques des écoles et des établissements

Le compte ÉduConnect peut donner accès :

- aux démarches en ligne, comme la fiche de renseignements, la demande de bourse, etc.;
- à l'espace numérique de travail (ENT) ;
- au livret scolaire.

Le service ÉduConnect sera indisponible le 10/01/2022 de 12h à 14h (jours fériés). Veuillez nous excuser pour la gêne occasionnée.

Je sélectionne mon profil



Représentant légal



Élève

ETAPE 2

Je me connecte avec mon compte ÉduConnect

Identifiant

Identifiant oublié? →

Identifiant au format p.nomXX

Mot de passe

Mot de passe oublié? →

Se connecter

Je n'ai pas de compte →

ETAPE 3

MON COMPTE

ACCUEIL

ORIENTATION

AFFECTATION APRÈS LA 3^è

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

BOURSE DE COLLÈGE

COLLÈGE VILLARS

CONTACT

SE DÉCONNECTER

Si vous n'avez, à ce jour, pas encore créé votre compte, cliquer sur « je n'ai pas de compte ».

A l'aide du numéro de téléphone portable fourni lors de l'inscription de votre enfant, vous pourrez récupérer vos identifiants d'accès.

Le calendrier de l'orientation 2022

Vos choix de voie d'orientation doivent être **saisis en ligne** en respectant les échéances du calendrier ci-dessous

Saisies des Intentions et des Vœux d'orientation

INTENTIONS (provisaires) (fin du premier semestre) : du 03 janvier au 25 janvier 2022

les représentants légaux de l'élève formulent (dans le téléservice) des **intentions d'orientation** pour lesquelles le conseil de classe donne un **avis provisoire** entre le 25 janvier et le 11 février 2022.

VŒUX définitifs (fin du second semestre) : Du 10 au 20 mai 2022

les représentants légaux de l'élève précisent (toujours dans le téléservice) leurs **choix d'orientation**. A partir du 27 mai, les professeurs réunis en conseil de classe formulent une **proposition de voie d'orientation**. En cas d'accord, l'orientation choisie devient définitive. Dans le cas contraire, le chef d'établissement reçoit l'élève et la famille.

Retrouver toutes les informations utiles sur le PADLET de l'orientation à l'aide du lien ci-dessous :

<https://college-ravier-2021.netboard.me/orientationetaf/>

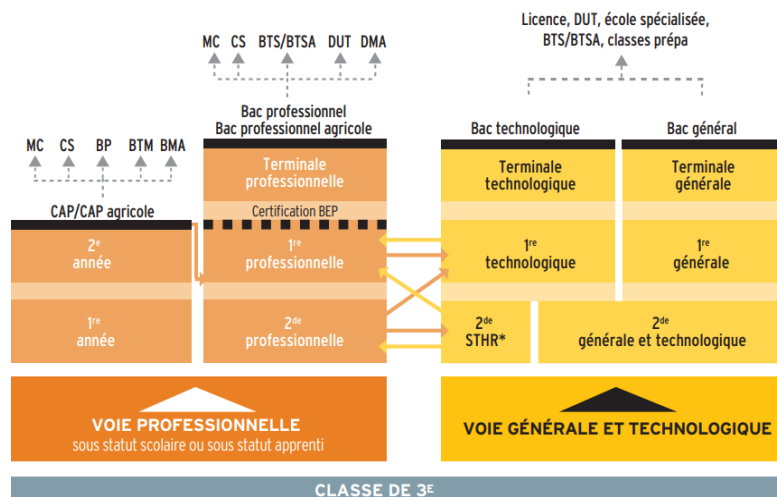
Les voies d'orientation après la 3^{ème}

Le choix d'une voie d'orientation se fait parmi deux possibilités :

la voie professionnelle (2nd PRO ou 1^{er} année CAP)

ou

la voie générale et technologique



- **La voie générale et technologique** : se déroule en 3 ans au lycée, l'objectif est de préparer un bac général ou technologique qui ouvrira les portes de l'enseignement supérieur.

. La 2^{de} GT se compose d'un tronc commun auquel peuvent s'ajouter des enseignements optionnels.

. **Le bac général** présente un tronc commun et les élèves choisissent trois enseignements de spécialité en 1^{ère}. Ils en conservent deux en terminale.

. **Le bac technologique** : les différentes séries de baccalauréat technologique sont conservées (STMG, STI2D, STAV, STHR, ST2S, STL, S2TMD et STD2A).

- **La voie professionnelle** permet de préparer un diplôme professionnel (CAP ou Bac Pro) qui vise une insertion professionnelle ou dans certains cas une poursuite d'études (BTS). **Deux possibilités sont donc possibles :**

1- La seconde professionnelle est la première des trois années de préparation d'un baccalauréat professionnel. L'élève et sa famille auront à choisir une spécialité ou une famille de métiers pour l'année de seconde. Quelques exemples sont présentés ci-dessous ainsi qu'un lien vers le site de l'ONISEP où se trouvent tous les détails :

> MÉTIERS DE L'AÉRONAUTIQUE

> MÉTIERS DE L'AGENCEMENT, DE LA MENUISERIE ET DE L'AMEUBLEMENT

> MÉTIERS DE L'ALIMENTATION

> MÉTIERS DE L'HÔTELLERIE ET RESTAURATION

> MÉTIERS DE LA BEAUTÉ ET DU BIEN-ÊTRE

> MÉTIERS DE LA CONSTRUCTION DURABLE, DU BÂTIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS

> MÉTIERS DE LA GESTION ADMINISTRATIVE, DU TRANSPORT ET DE LA LOGISTIQUE

> MÉTIERS DE LA MAINTENANCE DES MATÉRIELS ET DES VÉHICULES

> MÉTIERS DE LA MER

> MÉTIERS DE LA RÉALISATION D'ENSEMBLES MÉCANIQUES ET INDUSTRIELS

> MÉTIERS DE LA RELATION CLIENT

> MÉTIERS DES ÉTUDES ET DE LA MODÉLISATION NUMÉRIQUE DU BÂTIMENT

> MÉTIERS DES INDUSTRIES GRAPHIQUES ET DE LA COMMUNICATION

> MÉTIERS DES TRANSITIONS NUMÉRIQUE ET ÉNERGÉTIQUE

> MÉTIERS DU PILOTAGE ET DE LA MAINTENANCE D'INSTALLATIONS AUTOMATISÉES

> MÉTIERS DE L'ALIMENTATION-BIO-INDUSTRIE-LABORATOIRE

> MÉTIERS DE LA NATURE - JARDIN - PAYSAGE - FORÊT

> MÉTIERS DES PRODUCTIONS

> MÉTIERS DU CONSEIL VENTE

Pour plus de détails sur les spécialités et familles de métiers, veuillez consulter le site ONISEP dédié en lien ci-dessous :

<https://www.onisep.fr/Sites-annexes/Voie-professionnelle-2021-2022/Je-m-interroge/La-voie-pro-quelles-informations-cles/Les-familles-de-metiers>

2- La première année de CAP est la première des deux années de préparation du certificat d'aptitude professionnelle. Cette voie peut être choisie sous statut scolaire (quelques rares possibilités offertes) ou sous statut d'apprenti à la condition d'avoir trouvé une entreprise acceptant de signer un contrat.

Vous avez des questions....

- en lien avec le calendrier de formulation des vœux, le choix de la voie, de l'affectation, ...

Sachez que le professeur principal de votre enfant tout comme l'équipe de direction de l'établissement, se tiennent à votre disposition pour répondre à vos questions et continuer à vous accompagner comme ils ont commencé à le faire au moment des différentes rencontres organisées.

- en lien avec l'accès aux téléservices (identifiants égarés ou perdus, problème d'accès à Internet, problème matériel, ...)

Contactez dans ce cas le secrétariat « élèves » au 04.74.80.09.35 ou par mail à l'adresse suivante : secretariateleves.0380046u@ac-grenoble.fr